



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER  
AMONT**

**SEANCE PLENIERE DU 28 janvier 2021**

**COMPTE-RENDU DES ECHANGES ET DES DECISIONS  
PRISES**

Document validé le 3 juin 2021

## Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 28 janvier 2021

Le 28 janvier 2021 s'est tenue au sein de l'auditorium de Montluçon Communauté et sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GUERIN, la 28<sup>ème</sup> réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont.

	Présents	Mandat	Excusés	Nombre de réponses
Collège des représentants des élus	18	3	7	25
Collège des représentants des usagers	10	0	1	11
Collège des représentants de l'Etat	5	2	3	8
Total	33	5	11	44

Ouverture de séance à 9h30

**Jean-Pierre GUERIN** remercie les membres présents et accueille les nouveaux élus désignés par leur instance pour siéger à la CLE suite aux élections municipales.

Avant d'entamer l'ordre du jour, des éléments introductifs sur le fonctionnement du SAGE Cher amont (périmètre, instances, ...) sont présentés.

L'ordre du jour suivant est proposé :

- **Point 1** : Recomposition partielle de la CLE et désignation des membres du collège des élus au Bureau
- **Point 2** : Adoption du compte-rendu des CLE du 3 et du 19 septembre 2019
- **Point 3** : Avis motivé de la CLE : CTG2Q Cher
- **Point 4** : Programme d'actions de la CLE 2021
- **Point 5** : Bilan hydrologique et gestion quantitative
- **Point 6** : Questions diverses
  - Projets de Contrat Territorial de la Théols et de l'Œil-Aumance
  - Consultation sur le projet de Sdage 2022-2027

**Point 1** : recomposition partielle du collège des élus du Bureau de la CLE

Au sein du Bureau, il y a 10 représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux dont le Président et les deux Vice-présidents de la CLE.

Messieurs Jean-Pierre GUERIN, Jacques PALLAS et Serge PERROCHON, respectivement actuels Président et Vice-présidents ayant conservé leur mandat d'élu conservent leur siège.

4 sièges sont vacants au Bureau de la CLE :

- Mme GAGNIERE (Association des Maires de l'Allier)
- M. OLLIER (Association des Maires du Puy-de-Dôme)
- M. RIBOULET (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier)
- M. LEGOUTIERE (Communauté d'Agglomération Montluçonnaise)

Après concertation des membres du collège des élus, les quatre nouveaux membres sont :

- Jean-Paul LAMOINE (Communauté d'Agglomération Montluçonnaise)
- Jean-Marc SAUTEREAU (Association des Maires du Puy de Dôme)
- Jean-Pierre PENAUD (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier)
- Florence LERUDE (SIAEP de la Marche et du Boischaut)

La composition actuelle du bureau est donc la suivante :

COLLEGE	NOM / IINSTANCE
Collectivités territoriales et établissements publics locaux	M. GUERIN (PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher)
	M. PALLAS (Association des Maires de l'Indre)
	M. PERROCHON (Association des Maires du Cher)
	M. POINTEREAU (Association des Maires du Cher)
	M. SAUTEREAU (Association des Maires du Puy-de-Dôme)
	M <sup>me</sup> LERUDE (SIAEP de la Marche et du Boischaud)
	M. MALOU (Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin de la Théols)
	M. PENAUD (Syndicat mixte des Eaux de l'Allier)
	LAMOINE (Communauté d'Agglomération Montluçonnaise)
	M. TOURAND (Association des Maires de la Creuse)
Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations	Union départementale des syndicats des irrigants et de gestion des eaux du Cher
	Fédération départementale du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique
	Association de développement touristique de la vallée du Cher
	EDF
	UNICEM
Services et Etablissements publics de l'Etat	Préfet coordonnateur de bassin (DREAL Centre-Val de Loire)
	MISEN du Cher
	MISE de l'Allier
	MISE de la Creuse
	Agence de l'eau Loire-Bretagne

**Point 2** : approbation des comptes rendus des CLE du 3 et 19 septembre 2019

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, la Commission Locale de l'Eau est invitée à adopter le procès-verbal des deux séances précédentes.

⇒ Les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Il est acté de réaliser maintenant les comptes rendus sous forme de relevés de décision avec prise en compte fidèle des échanges.

**Point 3** : Avis motivé de la CLE sur le Contrat Territorial Gestion Qualitative et Quantitative du Cher

Présentation effectuée par Maxime CORNILLEAU de l'Etablissement public Loire en charge de l'animation du Contrat Territorial. Présentation annexée au dossier de séance.

**Jean Pierre GUERIN** expose l'importance d'assurer une réflexion sur la problématique des retenues de substitution dans le cadre de cette procédure compte tenu du manque d'eau constaté de plus en plus fréquemment sur le bassin du Cher notamment en période estivale.

Il conçoit également que cette problématique fait l'objet d'avis ou retours parfois contrastés liés en fonction des acteurs.

**Rémy MARQUES** excuse l'absence de son directeur territorial, M. CAMPHUIS qui a eu un empêchement de dernière minute et remercie les partenaires qui ont permis l'élaboration de ce contrat, l'Etablissement public Loire, la Chambre d'agriculture du Cher et le Conseil départemental du Cher qui le porte. Il est précisé que cet outil est basé sur une unité administrative, le Cher, et porte essentiellement sur des actions agricoles, sur le plan qualitatif (nitrates et pesticides principalement) et quantitatif mais qui présente la volonté d'aller plus largement avec des actions de communication, d'acquisition de connaissances et une ouverture vers les activités industrielles.

Compte tenu de la tension en eau connue sur ce territoire, les différentes solutions de gestion quantitatives de l'eau seront étudiées en fonction des enjeux notamment liés au changement climatique et seront plus globalement réfléchies dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

**Frédérique VIDALIE** présente l'avis du Préfet du Cher favorable à la démarche avec cependant trois points de vigilance :

- La prise en compte systématique de l'anticipation et de l'adaptation au changement climatique
- La recherche de la sobriété de l'utilisation de l'eau avant d'aborder toute autre mesure
- Le fait que les conclusions de l'analyse économique et financière devant démontrer la pertinence des investissements envisagés en seconde période, soient rendues avant que les actions de cette seconde phase du contrat soient initiées.

Le Préfet rappelle également la pertinence d'une gouvernance légitime sur la démarche PTGE basée sur une instance inter CLE.

**Andrée ROUFFET—PINON**, en tant que membre du Comité de Bassin Loire-Bretagne, récemment renouvelé, approuve le fait de réfléchir aux usages de l'eau dans un contexte de changement climatique.

**François DUMON** souhaite également mettre en avant les enjeux liés à la sécurisation d'alimentation en eau potable. Les sécheresses constatées ces dernières années ont révélé parfois des situations très tendues pendant la période estivale pour l'alimentation en eau potable. Il invite également à ce que les collectivités soient associées à cette démarche notamment dans le cadre des études qui seront menées. En effet, il y a tout intérêt à partager les données que chaque acteur peut disposer sur son territoire (notamment dans le cadre des études menées pour les périmètres de captage) ce qui pourrait par ailleurs faire baisser certains coûts d'études ou projets liés à l'acquisition de données.

**Jean-Pierre GUERIN** souligne en effet toute l'utilité de la solidarité amont/aval qui doit être prise en compte sur le sujet de l'alimentation en eau potable notamment via le fonctionnement de la retenue de Rochebut-Prat indispensable pour le Cher.

**Serge PERROCHON** salue cette initiative où la gestion quantitative est une problématique importante pour ce territoire. Ce contrat territorial sera l'outil qui va permettre de réaliser concrètement les objectifs des SAGE. Le territoire concerné est à « taille humaine » avec des membres dans la gouvernance qui sont des acteurs du territoire et qui le connaissent par conséquent et les enjeux sociaux, économiques et environnementaux sont pris en compte. Il souligne également toute l'importance du complexe Rochebut-Prat pour le soutien d'étiage.

**Julien MARTENS** pose la question de la limite du périmètre d'action du contrat territorial qui ne semble pas couvrir l'ensemble des deux SAGE, Yèvre-Auron et Cher amont.

**Rémy MARQUES** précise qu'en effet le périmètre d'action du CTG2Q se limite au département du Cher.

**Florence LERUDE** s'étonne de retrouver la retenue de Sidiailles, compte tenu des mesures existantes, dans la carte des pressions par les nitrates présente dans la note de synthèse et issue de l'état des lieux du CTG2Q.

⇒ Des précisions lui seront apportées

**Jean-Pierre GUERIN** appelle au vote pour approuver le Contrat Territorial Gestion Qualitative et Quantitative pour les eaux du Cher.

⇒ Celui-ci est approuvé à l'unanimité mais au regard des discussions qui ont eu lieu, la CLE rappellera quelques éléments de vigilance :

- Mener une réflexion sur la substitution en prenant en compte les enjeux du changement climatique,
- Prendre en compte la sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- Associer les acteurs du territoire, collectivités notamment, pour faciliter le partage de connaissance

**Point 4** : bilan 2020 et plan d'actions 2021

Présentation du rapport d'activité de la CLE de l'année 2020 et du programme d'actions pour 2021.

**Mickael LELIEVRE** souhaite revenir sur l'étude qui portera sur les effets potentiels de la substitution et de la création de ressource hivernale. Il demande si le volet « qualitatif » sera également pris en compte dans le sens où la variation de débit peut avoir un effet sur la physico-chimie par exemple.

Par ailleurs, il s'interroge de l'importance des montants liés au budget prévisionnel pour le SAGE Cher amont. Cela correspond-il seulement au SAGE et que pour l'année 2021 alors que les études seront menées sur plusieurs années ?

- ⇒ Concernant les éléments budgétaires, il est précisé qu'il s'agit du montant prévisionnel basé sur une estimation du coût des études. Ce montant bien qu'imputé pour le SAGE concerne l'ensemble du territoire étudié lorsqu'il s'agit d'études inter SAGE et la somme qui ne sera pas dépensée l'année n sera reportée au budget de l'année suivante. A noter également que toutes les études ne se feront que si le plan de financement est totalement équilibré.
- ⇒ Concernant l'étude menée sur les effets potentiels des retenues, l'essentiel du projet concernera le volet quantitatif avec l'analyse des variations des niveaux piézométriques et des débits néanmoins il pourrait être évalué les effets potentiels sur la fonctionnalité des frayères à brochet.

**Serge PERRONCHON** observe que le budget de communication très petit alors qu'il paraît nécessaire de communiquer.

- ⇒ Il est précisé que les dépenses correspondent à des dépenses matérielles comme des frais d'impression mais du temps de la cellule d'animation sera prévu pour des actions de communication. Par ailleurs, l'EP Loire a investi dans un outil de visio conférence qui permettra de mutualiser et développer les webinaires.

**Jean-Pierre GUERIN** précise que compte tenu des circonstances de l'année 2020, les éléments budgétaires prévisionnels n'ont pas été soumis pour avis à la CLE et il prend note de la remarque de Monsieur PERROCHON et ne manquera pas de concerter la CLE pour l'année prochaine.

**Olivier TOURAND** souhaite apporter une remarque générale sur les études proposées qui incluront un volet sur climat. Il indique que dans le cadre du CT Hautes Vallées du Cher un point de vigilance avait été formulé sur les données qui étaient utilisées en matière de projection climatique.

Il indique que la profession agricole a mutualisé l'emploi d'un climatologue depuis 2012 dans l'Allier, la Creuse et le Puy-de-Dôme. Beaucoup de données ont pu être acquises ainsi que des projections en matière de quantité d'eau ou de répartition temporelle des pluies et présentent l'intérêt de prendre en compte les enjeux locaux. Il propose que ce travail soit mis à profit pour les études du SAGE.

**Camille DE PAUL** se présente en tant que représentant de la profession des carriers (Unicem). Il indique que pour la protection des rivières il est demandé de quitter les lits majeurs vers d'autres exploitations déconnectées mais précise que ces processus d'exploitation/production de granulats nécessitent plus d'eau pour leur nettoyage. C'est donc tout un équilibre qu'il faut trouver mais souligne la qualité des échanges qu'il y a toujours eu au sein de cette CLE et souhaiterait que cela soit le cas pour l'ensemble des démarches SAGE.

**Jean-Pierre GUERIN** appelle au vote pour approuver le rapport d'activité de la CLE 2020 et son programme d'actions 2021.

⇒ Approbation à l'unanimité.

Il est observé plusieurs manques de représentants dans l'arrêté préfectoral de composition de CLE. Il semble que les éléments du précédent arrêté (datant de 2019) n'aient pas été pris en compte et qu'un amalgame ait été effectué avec l'arrêté préfectoral pour le SAGE Yèvre-Auron.

⇒ **Frédérique VIDALIE** prend note de ces modifications et un arrêté modificatif sera pris dans les plus brefs délais.

#### **Point 5** : bilan hydrologique et gestion des prélèvements

Une présentation est tout d'abord effectuée sur le suivi des arrêtés sécheresses pris au cours de l'année puis du bilan des prélèvements, 2019 pour l'OUGC Thélis et 2020 pour l'OUGC Chambre d'agriculture de l'Allier.

**Serge PERROCHON** ; concernant les résultats des volumes prélevés présentés par la chambre d'agriculture de l'Allier ; souhaite premièrement savoir comment est effectuée la distinction entre prélèvements en eau superficielle et eau profonde ? et deuxièmement comment la baisse des volumes attribués s'est-elle opérée entre les irrigants ?

- Distinction eau superficielle / Eau profonde : elle se fait au cas par cas en étudiant les couches géologiques concernées et pour les nouveaux ouvrages, une étude hydrogéologique réglementaire est effectuée.
- L'attribution des volumes se fait selon la clé de répartition basée sur l'historique des prélèvements

**Andrée ROUFFET-PINON** souhaiterait connaître l'emplacement des deux retenues sur cours d'eau à mettre en dérivation pour classer le prélèvement en "eaux superficielles hiver" au même titre que les retenues collinaires.

⇒ L'une est située à Cérilly et l'autre située à Vitray.

**Ludo COSTE** apprécie les échanges qui ont lieu durant cette réunion et pense important à l'avenir de se poser la question de la durabilité de la culture du maïs et du soja dans un contexte de rareté de la ressource en eau.

**Julien MARTENS** souhaite rappeler que l'irrigation locale a servi les intérêts d'une agriculture locale notamment pour l'élevage.

**Olivier TOURAND** revient sur les travaux menés par la profession agricole du massif central sur le climat notamment sur les perspectives de productions agricoles pour les années à venir. La quantité de fourrage produite par millimètre d'eau apportée a été calculée et le maïs présente les rendements les plus intéressants. L'étude pourra être présentée plus largement en CLE par exemple.

**Julien MARTENS** souligne que la profession est bien consciente de la problématique de rareté de la ressource en eau et elle comprend que l'irrigation puisse susciter certains émois mais il faut prendre en compte l'origine de cette eau (notamment celle issue de réserves de substitution) et l'irrigation reste un facteur important de sécurisation de cultures et de développement de certaines filières (légumes par exemple).

**Serge PERROCHON** pense qu'il faut bien distinguer la gestion volumétrique et l'agronomie. En matière de planification et en tant qu'élus, notre rôle a été de parvenir à une réduction des volumes prélevés par la mise en œuvre des volumes prélevables. Ensuite, il faut laisser la profession agricole s'adapter en fonction des enjeux du changement climatique mais il y a un temps d'inertie à prendre en compte.

**Andrée ROUFFET-PINON** soulève la problématique des zones vulnérables nitrates qui ne cessent d'être plus étendues notamment dernièrement pour le Haut Cher ce qui est inquiétant.

**Julien MARTENS** revient sur la cause de ce classement : elle est basée sur une campagne de mesures de 1 an, pour le Haut Cher, il y a eu 7 analyses, la plus haute mesure présente un pic, non expliqué à 27 mg/l avec une médiane à 3,6 mg/l. Pour un seuil à 18mg/l et un percentile 90 à ce niveau, la profession agricole ne comprend pas ce classement.

Présentation du soutien d'été du Cher par la retenue de Rochebut-Prat pour l'année 2020  
– Par Sylvain LECUNA (EDF)

⇒ Transmission de la présentation

#### **Point 6** : questions diverses

- Présentation des projets de contrats territoriaux milieux aquatiques de la Théols et de l'Oeil-Aumance.

Dans le cadre de l'instruction des contrats territoriaux, un avis motivé de la CLE doit être effectué. En prévision des impératifs calendaires et d'un contexte sanitaire difficile, il est proposé à la CLE, à titre informatif, une présentation des projets de contrats territoriaux qui permettra par la suite d'amender l'avis motivé de la CLE selon la démarche suivante :

- Présentation en CLE plénière du 28/01/21
- Consultation écrite de la CLE
- Formalisation de l'avis motivé en Bureau

## Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 28 janvier 2021

- Février 2021 : avis pour le CTMA Œil-Aumance
- Mi-avril 2021 : avis pour le CTMA Théols

- Consultation sur le projet de Sdage Loire-Bretagne 2022-2027

Une information est apportée sur le projet de Sdage et son programme de mesures qui seront soumis à la consultation du public et des assemblées du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour les assemblées et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour le public.

A ce titre, la CLE du SAGE Cher amont sera sollicitée au cours du premier semestre 2021 pour émettre un avis sur le projet de Sdage.

Clôture de la séance à 12h58

Fait à Orléans, le 29 janvier 2021